



COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

voie d'accès : au choix

ANNEE : 2026

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	HUSSENOT Stéphane	Adjoint technique, 7 ^{ème} échelon	18/06/2026
2	BRAY Florian	Adjoint technique, 7 ^{ème} échelon	17/10/2026

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 2

Fait à Courrières le 08/12/2025.

Le Maire,



Christophe PILCH

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.



COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

voie d'accès : au choix

ANNEE : 2026

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	BOUZIER Anthony	Agent de maîtrise, 8 ^{ème} échelon	01/11/2026

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Fait à Courrières le 08/12/2025,
Le Maire,



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.



COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2026

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	CARE Laurent	Gardien brigadier, 12 ^{ème} échelon	01/01/2026

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.